

Eléments de correction

Sujet : *Qu'attendre de l'Etat aujourd'hui ?*

I – Rassembler les matériaux

Un sujet portant sur l'Etat peut donner le sentiment d'être assez accessible. Le thème est connu et souvent abordé tant dans les ouvrages de culture générale qu'à l'occasion de galops d'essais. En réalité, il s'agit d'un sujet difficile lié dès le départ à la capacité du candidat à donner une bonne définition des termes du sujet et plus précisément de celui d'Etat.

Certains sujets posés laissent à penser que l'ENM privilégie la réflexion abstraite. Comme le rappelle Antoine Garapon dans son essai Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire : « *Si le philosophe est un théoricien du réel, le juge, lui, est un praticien de l'idéal (...)* La condition du bien juger est de rendre les juges aveugles à la réalité sensible : voilà peut-être le sens profond du bandeau (...) Ce refus de voir n'est pas une simple abstention mais un acte positif, qui exige un travail intérieur des hommes pour s'abstraire de leurs propres visions, et un travail symbolique du rituel pour évacuer le monde», il vous est demandé de pouvoir à la fois traiter le réel et conceptualiser. Ce sujet illustre bien cette approche.

1 – Définir les termes du sujet

L'analyse du sujet repose en premier lieu sur l'art de la définition (cf rapport du jury 1995 sur « la fonction du procès dans les sociétés contemporaines ») : « *il s'agit principalement de séparer, de distinguer, et de tracer ainsi les frontières d'un ensemble, incluant les développements attendus et légitimes et excluant les autres* ». Le rapport du jury en 1992 sur la civilisation urbaine témoigne de cet attachement avec trois pages consacrées à l'analyse du sujet.

1.1 Vous devez pour cela vous constituer un lexique des mots essentiels comprenant les définitions des principaux termes utilisés en « culture générale ». Dans le cas d'espèce, ce lexique aurait pu contenir les termes suivants :

Administration - Institution publique qui assure l'application des lois et le fonctionnement des services publics conformément aux orientations du gouvernement. Terme anglo-saxon : activité qui tend à organiser, à gérer et à mettre en œuvre des moyens techniques et humains.

Anarchisme (grec *anarchia*, absence de chef) – Doctrine politique, apparue au XIX^e siècle, reposant sur le postulat que les hommes sont par nature bons et sociables et que l'organisation des masses en communautés est spontanée rejetant par conséquent l'intervention de l'Etat voire se donnant pour objet la destruction de cet Etat « *Ni Dieu, ni maître, chacun n'obéit qu'à sa propre volonté* » (J. Grave). La société et l'Etat soumettant le Moi à des obligations et des lois en détruisent l'unicité et l'objet (Max Stirner, L'Unique et sa propriété). Mouvement de pensée partagée entre une tendance individualiste (lutte contre toute forme de collectivité y compris la propriété) et une autre plutôt collectiviste (Bakounine,

Fédéralisme, socialisme et antithéologisme). Au XX^e siècle, les « libertariens » comme Murray Rothbard (L’Ethique de la liberté).

Bureaucratie – Pour Max Weber, plusieurs critères contribuent à définir une bureaucratie : existence de services spécialisés, protection des fonctionnaires dans l’exercice de leurs fonctions, hiérarchie des fonctions, recrutement sur concours, possibilité d’avancement sur critères objectifs, séparation complète entre l’homme et la fonction (cf grade et emploi). Critiques de ce système (Courteline, Messieurs les ronds de cuir, 1893). Voir technocratie.

Etat (lat. *stare*, se tenir debout, d’une racine indo-européenne *sta*, cf sanskrit *sthavira* désignant une école de bouddhistes de haute stature morale) - Ensemble d’institutions dont l’objectif est l’organisation du pouvoir au nom de l’intérêt commun sur un territoire délimité (cf souveraineté, autorité – les stèles, plus anciennes bornes frontières indiquant les frontières entre des cités-Etats mésopotamiennes datant de 2500 av JC ou les nilomètres, des pieux fiscaux enfoncés dans le Nil qui en mesurant la hauteur de la crue en déduisaient le volume des récoltes et l’assiette de l’impôt). « *L’Etat est l’ensemble organique des institutions d’une communauté historique* » Eric Weil in Philosophie politique. Représentant de la Nation sur la scène internationale. Notion d’Etat moderne (développement d’une fonction publique et du métier d’homme politique, cf Max Weber, Le Savant et le Politique, 1919), d’Etat-nation. Permanence de l’Etat (« *le roi est mort, vive le roi* »). Principe philosophique (cf Hegel Introduction à la philosophie du droit, 1821). Voir Etat de nature, Etat civil

Etat libéral - Expression politique de la liberté conceptuelle, il est apparu au XVII^e siècle en Angleterre, son développement coïncide avec le retrait du religieux de la sphère politique, la réduction des privilèges de la noblesse, la croissance de la société marchande et bourgeoise. Hayek dans La Constitution de la liberté a analysé cet essor basé selon lui sur la conquête des droits civils fondamentaux.

Etat providence - Perçu par certains comme le compromis institutionnel effectué entre capitalisme et socialisme, il est pour d’autres (cf Pierre Rosanvallon in La crise de l’Etat-providence, paru en 1981) la conséquence de l’engagement du pouvoir politique dans la vie économique et sociale, caractéristique même de la dynamique de l’Etat moderne succédant à l’Etat protecteur.

Service public - Activité visant l’intérêt général financée par l’impôt et exécutée et/ou contrôlée par l’administration au nom de la raison d’être de la puissance publique. Contesté par les « libertariens » dont David Friedman dans Vers une société sans Etat qui considèrent que le marché ou secteur privé peut se charger de ces activités y compris celles de nature régaliennes ou relativisées par certains comme Hayek qui dans Droit, législation et liberté pense que la méthode la plus efficace serait de confier ces services à l’entreprise concurrentielle ou de manière plus générale par la position prise par la commission ou la cour de justice des communautés européennes. A rapprocher de l’étatisme, bureaucratie.

Totalitarisme - Concept moderne appartenant au XX^e siècle, celui des « guerres totales », il est apparu dans les années trente pour désigner l’apparition des phénomènes de masse et les pensées politiques prétendant à la domination complète de la société. Pensé comme l’impuissance historique de la raison individuelle entraînant la soumission de la majorité à une élite (Karl Popper, La Société ouverte et ses ennemis, 1962), il est considéré par Hannah Arendt dans Les Origines du totalitarisme (1951) comme destructeur des

traditions sociales, juridiques et politiques, reposant sur la transformation des classes en masses et constituant la manifestation extrême de la nature de l'Etat moderne. Voir Raison d'Etat.

1.2 Définition des termes du sujet posé

L'exercice nécessite de donner une définition des termes et/ou de rechercher les termes s'en rapprochant ou s'en éloignant.

Attendre – recevoir, bénéficier, toucher de, idée de l'Etat providence (cf actualité réforme du RMI/RSA, crise financière, etc). A l'inverse, « *l'Etat ne peut pas tout* » du Premier ministre Jospin, « *l'Etat faillite* » du Premier ministre François Fillon. Idéologies. Place du politique. Attendre peut conduire à l'idée de soumission, terme essentiel dans la réflexion de Hobbes sur le pacte social (le Leviathan). C'est aussi l'idée d'un contrat (« attendre un retour de ») passé entre l'Etat et chaque membre du corps social.

Etat – une figure au singulier mais plus complexe. L'Etat est l'autorité souveraine s'exerçant sur un peuple et un territoire déterminés. L'Etat apparaît dans les sociétés humaines parvenues à un certain stade de développement. Or, aujourd'hui, il prend plusieurs formes : décentralisation, déconcentration, régulation (développement des autorités publiques indépendantes). De quel Etat veut-on parler ?

Aujourd'hui – Au delà de la seule actualité, déjà riche en soi, c'est la question de la nature de la société contemporaine qui est recherchée : individualisme, complexité, mondialisation, judiciarisation de la vie commune, etc.

2 – Rassembler les principales idées autour du sujet

Les attributs de l'Etat - le monopole de la violence légitime, les fonctions sécuritaires, législatives, exécutives et judiciaires – ne sont pas remises en question par cette interrogation. L'appareil d'administration de la société, les fondations de l'Etat sont toujours indispensables. Mais il n'a pas d'Etat sans citoyens (Hannah Arendt : « *la cité est fondamentalement périssable, sa survie dépend de nous* ») : c'est le sens du pacte social.

Sur le devenir de ce dernier, la légitimité de l'Etat est partagée entre le contractualisme (constitution de la société civile et du pouvoir politique dépend de la libre volonté des individus et de l'accord passé entre eux) et l'essentialisme (Etat est l'instance destinée à réaliser un principe métaphysique individuel et indépendant de la volonté des membres de la société).

Mais quelle est la finalité de ce pacte social ? L'autorité de l'Etat, revient à résister aux féodalités, à défendre l'intérêt général. L'autorité -*auctoritas*- dérive du latin *augere* qui signifie croître et qui désigne ce mouvement visant à consolider les fondations de l'Etat. Pour autant, la notion d'intérêt général, la quête du bonheur commun (cf Déclaration des droits de l'homme) est-elle encore crédible aujourd'hui ?

3 – Reformuler le sujet et poser sa problématique

Quelle est la légitimité aujourd'hui de l'Etat dans une société pluraliste, mondialisée et dominée par le modèle de l'individualisme moderne ?

4 – Rassembler les références à partir de quelques rubriques

Une bonne copie est celle qui associe à chaque idée des exemples (une statistique, un fait économique ou social) ou des références. Il faut donc passer ¼ d'heure à recenser, par thématiques se rapprochant du sujet, quelques éléments dont on prendra soin par la suite une fois le plan retenu de trier et de retenir les seuls qui soient utiles et pertinents :

autour de l'histoire : l'Etat-gendarme, l'Etat-providence (le rapport Vuillermé, loi de 1898 sur les accidents du travail, le modèle bismarckien, le rapport Beveridge de 1942), le colbertisme.

autour du droit : contrat, statut, Le droit sans l'Etat de Laurent Cohen-Tanugi. Le droit naturel. Les droits imprescriptibles : article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits imprescriptibles de l'homme* » (liberté, propriété, sûreté et résistance à l'opresseur). Les droits sociaux. Les droits de l'homme et leurs différentes générations.

autour de l'économie : l'interventionnisme, la crise financière (les agences de notation privées), la politique monétaire (les banques centrales).

autour de la philosophie : les « liberteriens » qui prouvent soit la suppression pure et simple du pouvoir politique (Murray Rothbard dans L'Ethique de la liberté), soit la constitution d'un Etat aux fonctions extrêmement réduites (comme Robert Nozick dans Anarchie, Etat et utopie). L'essentialisme considère que l'Etat ne repose pas sur la liberté de ses membres d'abord mais sur un principe universel transcendant toutes les volontés. Les Anciens y voient par exemple la justice (Platon et La République, Saint-Augustin et La Cité de Dieu). Les Modernes y verront la liberté instrumentalisée (Hegel avec La Raison dans l'Histoire et Marx). L'Etat face à l'individualisme. Désespérance individuelle et accablement collectif (L'ère du vide de Gilles Lipovetsky). Théorie de la justice sociale de John Rawls.

autour de la littérature et des arts : Tocqueville L'ancien régime et la révolution ; Balzac Les employés (1844) cf les « armées bureaucratiques » ; Crozier Le phénomène bureaucratique (1963) ; Bloch-Lainé Profession : fonctionnaire (1976) ; Courteline, Messieurs les ronds de cuir (1893). Citation : « *si l'Etat est fort, il nous écrase, s'il est faible, nous périssons* » Valéry – Regards sur le monde actuel.

autour de l'actualité : la crise financière, la dette publique, la commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêt dans la vie publique, la pandémie grippale (2009), la réforme du RMI/RSA, la réforme des retraites, la lutte contre le terrorisme, la réforme en 2010 de l'administration territoriale, la réforme des collectivités territoriales, etc.

II – Proposition d'éléments de correction

Introduction

La crise financière à laquelle ont été confrontés les Etats depuis 2008 a souligné un paradoxe. L'Etat est intervenu pour soutenir des banques, des entreprises, privées ou publiques alors qu'il est en même temps confronté à des problèmes de financement de la dette

publique au risque de l'exposer aux marchés financiers comme la crise grecque a pu le rappeler récemment.

Cette figure de l'Etat interventionniste ne semble pas correspondre à l'image de l'Etat portée par la société contemporaine : le service public ne constitue pas forcément un idéal, les valeurs financières du marché sont portées aux nues, la construction européenne a rappelé les limites qui s'imposent à l'Etat au nom d'une concurrence pure et parfaite.

Le rôle de l'Etat semble donc variable sinon instable. Cette perception signifie-t-elle pour autant que nous ne savons pas ce qu'il faut attendre de l'Etat ou si nous devons nous attendre encore à quelque chose de ce dernier ? L'Etat paraît souvent comme une figure historique, appelée à disparaître dans un environnement à la fois mondialisé et attachée à de nouvelles relations de proximité (les nouvelles « tribus »). Quelle est donc la légitimité de l'Etat moderne dans un tel contexte ?

Cela revient fondamentalement à s'interroger sur le bien déterminé que vise la communauté humaine pour reprendre un principe hérité du monde antique. Aristote dans le livre I de Politique rappelait que toute communauté est constituée en vue d'un certain bien qui est supposé être le plus haut de tous. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 réaffirme que le « *but de la société est le bonheur commun* ».

I – De l'Etat-providence à l'Etat impuissant

L'Etat offre plusieurs représentations qui répondent à des sociétés données. L'Etat moderne a connu ainsi des figures opposées. Les « *Trente Glorieuses* » correspondent au passage d'un Etat-protecteur (et dans sa forme la plus avancée : l'Etat-providence) à un Etat impuissant.

A – L'Etat-protecteur : tout attendre de l'Etat

Le passage de l'Etat de justice à l'Etat de police traduit une rationalisation du corps social illustrant l'émergence d'un « bio-pouvoir ». L'Etat-providence en est l'illustration contemporaine avec toutes ses ambiguïtés.

Hobbes, dans le Léviathan, se livre à une déduction rationnelle des règles du droit et du rôle de l'Etat à partir de la fiction d'un état de nature antérieur à l'état civil. Il donne la description d'un état de nature dans lequel les hommes sont égaux quant à leur force et leur désir, mais où les biens sont insuffisants. Cette insuffisance des biens est liée au fait que les hommes ne parviennent pas à se contenter du nécessaire. Cet état de nature est un état de guerre de chacun contre chacun, puisque le droit naturel enjoint de tout faire pour assurer sa conservation, tandis que la loi naturelle commande d'éviter ce qui pourrait nuire à la conservation de sa vie. Les hommes sont confrontés à une contradiction entre droit et loi naturels, d'où émane une loi fondamentale ; cette loi exprime la nécessité de contracter, de renoncer à son droit sur toute chose. Cette loi fondamentale conduit à la formation de l'Etat, qui est la personne ou l'assemblée en qui chacun dépose son droit à se gouverner lui-même, afin de garantir sa propre conservation. Ce qui est attendu de l'Etat, c'est donc qu'il assure notre sécurité.

Cette attente est une exigence qui n'a pas évolué. Elle constitue une demande sociale permanente, voire renforcée par le développement des enjeux de sûreté après le 11 septembre 2001.

Parallèlement, l'Etat se construit en France sous une figure interventionniste. L'apogée de l'Etat a souvent été assimilée à l'appareil d'Etat s'imposant aux nobles et aux grandes familles à l'image du colbertisme. Par la suite, l'Etat a insufflé les mutations économiques. Les « *Trente Glorieuses* » (Jean Fourastié) ont été l'occasion de porter l'aventure du Concorde, le train à grande vitesse, les villes nouvelles, etc. Il a supporté également des échecs comme le Plan Calcul. Cette problématique perdure aujourd'hui avec ce que l'on a appelé le « *colbertisme high tech* » (Elie Cohen).

Cette construction historique a ensuite favorisé le rôle de l'Etat-providence garant des libertés et agent d'une juste répartition des avantages sociaux. Employé pour la première fois par Emile Ollivier en 1864, il est lié à l'avènement de la société industrielle et confirme l'émergence du « *bio-pouvoir* » (Michel Foucault). Apparue avec Bismarck en Allemagne, il s'est nourri également d'un autre modèle, différent, avec le rapport Beveridge en 1942 au Royaume-Uni. La France s'est dotée de son propre modèle, avec une administration et des régimes de sécurité sociale, un renforcement des lois sociales (1898, 1936, 1968, 1982 notamment) et avec la crise économique apparue dans les années 70, un système d'indemnisation des acteurs touchés par les effets de cette crise. A défaut de fournir un emploi, l'Etat s'est engagé à indemniser pour corriger les effets pervers du marché de travail.

A cette évolution substantielle de l'Etat, s'est ajoutée dans un dernier temps, l'exigence d'un Etat de droit. Le citoyen est en effet en droit d'exiger de cet Etat le respect de certaines règles. La nécessité d'un Etat de droit traduit en réalité le règne de la loi autour de trois garanties : une constitution, une séparation des pouvoirs, la limitation des pouvoirs discrétionnaires de l'administration.

Cette évolution qui a enrichi les figures de l'Etat n'a fait qu'accroître les attentes des individus vis-à-vis de cette entité à la fois abstraite et concrète. C'est parce qu'elle est abstraite, qu'elle a pu se construire au fur et à mesure des besoins et des attentes du corps social. Mais les temps modernes ont montré les limites de cette construction à l'image par exemple de la critique de l'Etat-providence. Hayek dans La Constitution de la liberté a su démontrer comment la gestion du bien-être de la population par des experts administratifs engendre un appareil bureaucratique et hiérarchique qu'aucun pouvoir démocratique, législatif ou même exécutif ne peut vraiment contrôler. L'Etat-providence ne parvient pas à garantir aux individus le bonheur collectif et individuel. C'est finalement l'échec du projet porté par Saint-Just qui dans son rapport sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la révolution, en 1794, annonçait l'avènement du bonheur, « *une idée neuve en Europe* ». L'Etat, en l'espèce le politique, force la chance pour éviter que le bonheur ne soit plus seulement un hasard heureux comme le laisse entendre l'étymologie (le mot « heur » signifie hasard).

B – L'Etat impuissant : ne plus rien attendre de l'Etat

L'Etat, inefficace, a sapé à son tour la confiance. Sans confiance, il n'y a pas d'Etat qui tienne.

L'Etat n'a plus les moyens en raison notamment des contraintes nées en partie des relations internationales. Un Etat ne peut plus mener une politique économique autonome. Le protectionnisme est prohibé par l'organisation mondiale du commerce et les règles de libre circulation des personnes, des biens comme des capitaux, fondements de l'Union européenne, s'imposent aux Etats. Ces derniers ne disposent plus vraiment de marge d'intervention économique. Dans les années 80, la France avait souhaité relancer une économie nationale touchée par la crise pétrolière des années 70. La relance de la consommation par une augmentation des dépenses publiques chère à la théorie keynésienne s'était traduite par un déficit commercial accru pesant sur la défense du franc acculé à des dévaluations successives. Désormais, les critères imposés dans le prolongement du traité de Maastricht empêchent toute politique d'agir dans le seul intérêt national.

Cet Etat inefficace seul, preuve d'une souveraineté amoindrie, est également affaibli par de nouvelles contraintes juridiques et financières. Lorsqu'un Premier ministre affirme que l'Etat ne peut pas tout faire, ou qu'il est en faillite, l'affirmation n'est que l'aveu d'un principe de réalité qui s'impose aux responsables politiques. L'évolution des banques centrales en Europe, la pression des agences de notation sur le coût du financement de l'Etat sont deux illustrations parmi d'autres de l'absence de marge de manœuvre. Le discours politique est donc confronté à cette exigence de réalisme.

Or, les cités se méfient de leurs dirigeants et des élites en général. C'est le principe du clientélisme (« *des jeux et du pain* » de la Rome antique analysés par l'historien Paul Veyne) qui en cas de difficultés, notamment économique, entraîne le populisme. La « *troublante alliance conclue entre la populace et l'élite* » dénoncée par Arendt comme l'une des causes du totalitarisme entraîne définitivement la perte de confiance. La crise que rencontre aujourd'hui la démocratie moderne tient à la perte de confiance envers les élites politiques. La III^e République a été le témoin de nombreux scandales mettant en cause les hommes politiques. Plus récemment, le Président de la République a constitué une commission de réflexion sur la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique pour aborder notamment la question des conflits d'intérêts qui est de nature à jeter le doute sur l'Etat et ses dirigeants.

La perte de confiance peut aller chez certains à la prédiction de la disparition de l'Etat. Chez les penseurs marxistes, la révolution se traduit par une prise du pouvoir par le prolétariat qui n'a pas besoin d'une structure étatique qui par définition est l'appareil de la classe dominante renversée par la révolution. Engels précise dans L'origine de la famille de la propriété privée et de l'Etat que l'Etat ne disparaît pas forcément brutalement. Il dépérit au fur et à mesure que les structures étatiques se révèlent inutiles dans la nouvelle société. Les faits ont montré les limites de cette vision utopique. A l'opposé, les tenants les plus extrêmes du libéralisme économique et politique ont une vision spécifique du contrat social et du rôle de l'Etat vis-à-vis de ce dernier. Dans les suites du contractualisme prôné par Hobbes, Locke ou Rousseau, certaines conceptions juridiques ont débouché sur de nouvelles théories : les « libérteriens » évoquent la suppression pure et simple du pouvoir politique (comme Murray Rothbard dans L'Ethique de la liberté), ou la constitution d'un Etat aux fonctions extrêmement réduites (comme Robert Nozick dans Anarchie, Etat et utopie).

Transition : la crise financière subie par le monde depuis 2008 a souligné que l'Etat, bien que fragile, ne pouvait qu'intervenir. Mais au delà de considérations financières, matérielles (l'Etat comme moyen), se pose régulièrement la question de l'essence même de

l'Etat (l'Etat comme fin) : c'est de sa relation privilégiée avec le corps social que naît les attentes et les définitions de ses missions.

II – L'Etat et le corps social à la recherche permanente d'un bien commun qui soit le plus élevé possible.

L'Etat moderne, tendu vers le citoyen, l'utilisateur voire le client, tient sa légitimité de la considération de ces derniers vis-à-vis de lui-même. Cette tension justifie qu'il soit toujours en perpétuel mouvement (la réforme de l'Etat) tout en cherchant, de manière plus complexe, un indéfectible lien avec le corps social.

A – La réforme de l'Etat : une institution en mouvement

Le thème de la réforme a pris une ampleur dans les années 80. Confronté à une crise budgétaire lancinante, critiqué par les partisans des réformes économiques entreprises aux Etats-Unis (les « *reaganeconomics* ») et au Royaume-Uni (le « *Thatchérisme* »), l'Etat issu de la culture latine (Allemagne, France, Italie,...) a cherché à se réformer. De nouvelles figures de l'Etat sont proposées à l'instar du rapport Picq qui avait retenu dans les années 90 le chène de justice, le souverain, l'éducateur, le garant de la cohésion sociale, le gardien de l'harmonie du territoire et le navigateur.

En réduisant ses moyens, en bouleversant ses règles, la réforme de l'Etat peut ouvrir de nouveaux dangers en se trompant sur l'origine de sa maladie. Le sociologue Michel Crozier, auteur de la formule, « *Etat moderne, Etat modeste* », ne disait-il pas que l'Etat était malade de la tête et non du corps. Les critiques soulevées à l'encontre des élites administratives et politiques, pouvant parfois relever d'un certain populisme semblent montrer que le dépérissement de l'Etat traduit peut-être avant tout le dépérissement de l'image de l'Etat, de sa représentation dans les mœurs des usagers qui sont par ailleurs des citoyens. Le dépérissement de l'Etat, de la cité dépend en fait des citoyens et de leurs attentes de l'Etat. Comme il y a une *affectio societatis* pour l'entreprise, un pacte de mariage pour le couple, il y a un lien constitutif de l'idée même d'Etat pouvant permettre d'affirmer qu'il n'y a pas d'Etat sans citoyens, conformément à cette formule d'Hannah Arendt selon qui « *la cité est fondamentalement périssable, sa survie dépend de nous* ».

C'est au nom de la réforme de l'Etat que l'échelon étatique a été remis en cause par le développement de la décentralisation. Soucieuses de répondre aux nouvelles exigences de proximité, certaines sociétés occidentales ont modifié l'action de l'Etat en renforçant les échelons infra étatiques : la France s'est lancée dans ce chantier dans les années 80 et continue dans ce sens comme au demeurant d'autres Etats. Cette évolution a pu consacrer le « *sacre des notables* » pour reprendre le titre d'un ouvrage de Jacques Rondin : lois de 1982 et 1983, loi de 1988 ; « Acte II » de la décentralisation en 2003. Parallèlement à cette évolution, les services de l'Etat changent : les services déconcentrés sont renforcés, on ne parle plus de services extérieurs depuis 1992.

Mais cette évolution n'a pas forcément répondu aux attentes du corps social. Bien au contraire, parallèlement à ces évolutions, l'Etat modeste a été obligé, dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes, de réduire son champ et ses modalités d'intervention. Il perd en lisibilité et ne répond pas matériellement aux attentes des usagers. La révision générale des politiques publiques entraîne plus de mécontentements sans répondre à la question de fond : la réforme de la justice est davantage perçue comme une révision de la

carte judiciaire, pour répondre à ces contraintes, que par la recherche d'une philosophie de justice. La réforme de l'Etat a pu paraître aux yeux de certains comme une réponse technocratique, symbolisée par l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances, et non comme la redéfinition du pacte social.

Ces évolutions ne remettent pas en cause par ailleurs le besoin exprimé par le corps social, ou une partie de ce dernier, d'« Etat-gendarme ». La lutte contre le terrorisme, la délinquance, la gestion des nouvelles menaces ou risques internationaux ont facilité un renouvellement des fonctions régaliennes : au delà de l'ordre public, se pose la question de la sécurité des citoyens et plus précisément de la sûreté. Cette dernière exigence renforce l'intervention de l'Etat dans la vie privée aussi bien dans les régimes démocratiques que les autres. Ce phénomène n'est contesté qu'en partie dès lors que certaines atteintes aux libertés individuelles paraissent disproportionnées vis-à-vis des acquis de l'Etat de droit. L'entrée dans l'ère de la « société parano » (Véronique Campion-Vincent) risque pourtant de mettre à mal cet héritage et la construction de l'Etat moderne.

Tous les secteurs de la société sont en effet touchés par ce sentiment de confusion et d'incertitude. La complexité de la société, l'impact de certaines décisions publiques, l'enchevêtrement des règles juridiques internationales et nationales, la multiplicité des acteurs sont autant de paramètres concourant à cette évolution. L'Etat en mouvement, forcé, contribue également à cette idée de « désordre » alors que nous étions habitués à un ordre étatique, à un Etat donneur de sens.

En réalité, l'apparent retour de l'Etat à travers l'idée d'un Etat plus modeste (la révision générale des politiques publiques en France) ou d'un Etat plus proche (la République décentralisée) ou enfin à travers l'engagement dans le renforcement de la sûreté ne permettent pas de répondre à la question de fond : qu'attend-t-on aujourd'hui de l'Etat ?

B – L'attachement au corps social et au bien public : l'Etat comme donneur de sens

Au-delà de cette adaptation à de nouvelles missions, l'Etat s'est surtout adapté aux évolutions de la société. La société civile, thématique apparue dans les années 80, a des exigences qui ont été posées vis-à-vis de l'Etat. L'Etat est devenu plus transparent, plus proche des usagers : la mise en place du Médiateur de la République, le développement des autorités publiques indépendantes sur des sujets sensibles comme les médias ou l'accès aux fichiers, le renforcement du rôle du juge, notamment administratif sont autant de mesures qui ont fait évoluer l'Etat au service d'un citoyen plus exigeant.

Le langage rousseauiste définit la société civile comme l'ensemble satisfaisant les intérêts égoïstes et s'opposant à la société politique qui réalise la communauté des citoyens. Cette exigence d'une société civile présente et autonome tient à la nature même de la cité. La cité est par définition un lieu de débat, de participation. Elle ne peut se contenter d'une vision unique imposée par une seule entité. La société civile, chère notamment à Laurent Cohen-Tanugi, s'oppose donc par définition à l'Etat. Là où Hegel dans ses Principes de la philosophie du droit y voyait une étape dans l'histoire de la société, les libéraux y voient une exigence, une garantie contre un Etat jugé omniprésent à l'image des démocraties populaires où le débat était soit inexistant soit purement formel.

Cette société civile est en soi porteuse de menaces ou de dérives bien que certains auteurs ont développé l'idée d'une société fonctionnant sans l'Etat (la fable des abeilles de Mandeville - les vices privés des uns et des autres produisent les vertus publiques - peut résumer pour partie cette perception). La société civile repose, selon les figures historiques, sur des organes intermédiaires (les corps intermédiaires, les corporations, rejetés par la Révolution française) ou des barrières sociales (la société indienne décrite par Louis Dumont) par exemple. Elle a donné lieu à des figures qui s'affranchissent de certaines obligations sociales, promouvant leur réussite propre. Gatsby le Magnifique de Francis Scott Fitzgerald symbolise dans les années 30 ce type de personnage dont la réussite, à la portée apparente de tous, vante l'individualisme des temps modernes.

Cette tentation perdure toujours. L'Etat doit justifier son rôle s'il ne souhaite pas une remise en cause qui prend plusieurs formes. La fuite des cerveaux, l'évasion fiscale ou l'économie souterraine sont d'une certaine manière une illustration de cette fuite en avant d'individus ou de groupes sociaux ne se reconnaissant plus dans l'Etat. La délinquance vis-à-vis des institutions (la dégradation des transports publics, la violence au sein d'une école, l'outrage aux magistrats ou aux forces publiques) accompagne ce phénomène. Les débats sur les atteintes au drapeau, à l'hymne national ou aux agents publics témoignent à la fois d'une évolution de la société mais aussi des difficultés des plus hauts responsables de l'Etat pour légiférer, agir face à ces phénomènes.

Or, l'autorité de l'Etat, née de sa capacité à résister aux féodalités, vient étymologiquement de *auctoritas*, qui dérive lui-même du latin *augere* qui signifie croître et qui désigne ce mouvement visant à consolider les fondations de l'Etat. L'Etat doit être en mesure d'accompagner ces mouvements, sinon les anticiper.

Pour anticiper, au delà d'un corps de serviteurs utiles et de qualité, l'Etat doit être à l'écoute du corps social. La société attend de l'appareil d'Etat d'anticiper et de prévoir sinon organiser au mieux les conditions d'une vie future. Les enjeux de l'éducation, premier poste budgétaire de l'Etat, en sont une illustration. L'engagement de Condorcet pendant la Révolution sur l'instruction publique est un écho aux Lumières et au « *sapere aude* » énoncé par Kant dès 1784 dans Qu'est-ce que les Lumières ? L'instruction est une construction intérieure qui permet à chacun de s'affirmer. De même, les récentes réformes en matière de recherche et d'enseignement supérieur témoignent également des enjeux dans ce domaine précis.

Kant, contre Hobbes, condamne toute intervention de l'Etat en matière de bonheur. En effet, le bonheur serait une affaire privée, tandis que la tâche de l'Etat serait d'éveiller en nous une disposition morale nous permettant de faire des choix non exclusivement guidés par les déterminations empiriques. Ce que l'on pourrait attendre de l'Etat, ce ne serait donc certainement pas qu'il nous rende plus heureux, mais qu'il nous permette de dépasser un ici et maintenant qui ne laisse que peu de place à notre liberté pour se déployer. L'Etat serait en quelque sorte le garant de notre capacité à nous déterminer nous-mêmes, et nous protégerait de tout pouvoir despotique.

A cette première condition, s'ajoute une autre exigence. L'Etat doit être un donneur de sens et donc produire une « moralité » qui s'appuie sur la capacité du législateur à se représenter la volonté générale, à faire « comme si » un contrat originaire avait été passé entre les hommes pour déterminer la légitimité ou non d'une loi. Cette aptitude que Kant attribue au législateur repose sur l'aptitude de chacun à être son propre législateur, c'est-à-dire à ordonner

ses actions à une règle. La règle dont il est question, c'est celle de l'Idée d'un contrat originaire, formée, comme l'Idée du Beau, par l'aptitude à ressentir une universalité subjective. Le législateur, du fait de son appartenance à la communauté humaine, évalue la loi en fonction de ce sentiment qui lui permet d'être sûr d'être conforme à la volonté, « comme si » la forme de la volonté était représentée dans cette loi. C'est pour cela que l'Etat doit à la fois être distant et épouser en quelque sorte le corps social au nom de l'intérêt général.

Conclusion

Rousseau, dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, souligne que les hommes ne se contraignent jamais à des lois pour le plaisir de s'aliéner. On attend de l'Etat qu'il nous rende meilleur, et si possible que cette amélioration nous rende heureux. Dans tous les cas, l'Etat vient servir cette perfectibilité de l'homme qui le distingue de l'animal. Avant l'Etat, c'est-à-dire avant qu'une instance soit chargée de régler les rapports sociaux, aucune évolution dans les techniques et les savoirs n'était possible.

C'est de sa capacité à susciter, à prendre en compte cette vision pluraliste qu'il peut à son tour évoluer, se moderniser tout en essayant de se projeter sur le devenir du corps social. L'Etat de droit en constitue la figure historique contemporaine, de nature à susciter ce pluralisme et cet échange entre le corps social, entendu dans sa diversité et l'Etat.

Le bien public naît de cet équilibre fragile et pourtant nécessaire.